

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 4 juillet 2017 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**2017-07-327**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité

- . de radier l'item numéro 20 « aménagement d'un stationnement – pierre concassée »;
- . de modifier l'item numéro 19 comme suit « adoption du projet de règlement numéro 2017-07-855 intitulé « Règlement concernant l'aménagement de nouveaux accès dans le secteur urbain »;
- . d'ajouter le sujet suivant à l'item numéro 33 « varia » :
  1. dossier Les Entreprises Yvan Lacoste Inc. – lot 470-2-6;
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

**Ordre du jour**

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. règlement numéro 2017-06-854 – certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
10. transfert d'une somme de l'excédent de l'exercice financier 2016 à la réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées
11. Association des Directeurs Municipaux du Québec – formation
12. cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal
13. Sûreté du Québec, poste de la MRC de Drummond – tournoi de golf
14. MRC de Drummond – tournoi de golf
15. L'unité – lave-auto

**Sécurité publique**

16. service des incendies – nombre d'interventions
17. pompiers volontaires – remise des certificats suite à la formation Pompier 1
18. formation officier de santé et sécurité au travail (OSST)

### **Transport**

19. adoption du projet de règlement numéro 2017-07-855 intitulé « Règlement concernant l'aménagement de nouveaux accès dans le secteur urbain »
20. item radié
21. écoulement d'eau au 863, rue Moreau
22. transport adapté – demande à Transport Diligence Inc.
23. déneigement des trottoirs hivernés 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – adjudication du contrat
24. déneigement des stationnements et de certains autres endroits hivernés 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – adjudication du contrat
25. entretien des chemins hivernés 2016-2017 – rapport comparatif

### **Hygiène du milieu**

26. rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016

### **Santé et bien-être**

27. Office municipal d'habitation – révision budgétaire 2017

### **Aménagement, urbanisme et développement**

28. adoption du règlement numéro 2017-08-852 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09-621 »

### **Loisirs et culture**

29. tonte des pelouses 2018, 2019 et 2020 – adjudication du contrat
30. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – adoption de la grille de commandite et des modalités de paiement
31. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – publicité pour les commandites
32. soccer – remerciement entraîneurs bénévoles

### **Autres**

33. varia
    1. dossier Les Entreprises Yvan Lacoste Inc. – lot 470-2-6
  34. correspondances
  35. période de questions
  36. levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **ADMINISTRATION**

**2017-07-328**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 5 juin 2017 et de la séance ordinaire du 5 juin 2017, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 5 juin 2017 et de la séance ordinaire du 5 juin 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES**

Aucun suivi à faire.

### **5. DÉPENSES AUTORISÉES**

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 119 799.79 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2017-07-329

**6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER**

**a) Relevé des opérations bancaires**

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 27 mai 2017 au 23 juin 2017 a été remis à chaque membre du conseil.

**b) Revenus**

Revenus perçus du 27 mai 2017 au 23 juin 2017 127 193.60 \$

**c) Comptes à recevoir**

Taxes et autres comptes à recevoir au 23 juin 2017 1 209 893.05 \$

**d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil**

Le conseil prend connaissance des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 12 720.59 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés**

Rémunération versée du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 30 juin 2017 58 853.85 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés  
du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 30 juin 2017 2 089.23 \$

**f) Factures à payer**

La liste des factures à payer totalisant la somme de 1 093 557.40 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

**a) par la conseillère Raymonde Côté :**

La parade de vélo lors des activités de la Fête nationale fut une réussite. Merci aux bénévoles et aux commanditaires.

**b) par le conseiller Ian Lacharité :**

L'activité Les Jeudis en chansons se tiendra jeudi le 3 août 2017 à 19 h à la Halte Gérard Boire.

**c) par le conseiller Pierre Côté :**

Le Club de golf d'Acton Vale a remis 120 billets gratuits pour nos jeunes du soccer pour qu'ils participent à l'activité soccer-golf. Merci au Club de golf.

**d) par la mairesse Carole Côté :**

10 juin 2017 : Fête des Voisins 2017, elle remercie tous ceux qui ont organisés des activités lors de cette fête populaire dans notre municipalité;

21 juin 2017 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond;

26 juin 2017 : Réunion du comité consultatif d'urbanisme;

27 juin 2017 : Conférence de presse à la MRC de Drummond pour l'annonce des projets soutenus par le Fonds de la ruralité. La Municipalité bénéficiera d'un appui financier de 25 000 \$ pour l'aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire.

2017-07-330

## **8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**

### **Année 2017**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700100 à 201700107 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 26 juin 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 31 369.02 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-854 – CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2017-06-854 intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds de roulement au bénéfice des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur les immeubles imposables adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe ».

2017-07-331

## **10. TRANSFERT D'UNE SOMME DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2016 À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION MUNICIPAUX ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Attendu l'excédent d'exercice de 2016;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de transférer une somme de 3 397.33 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2016 à la réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-07-332

## **11. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION**

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017 pour la formation;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 418.51 \$ à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec en paiement des frais d'inscription au cours de formation en ligne pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe « la fiscalité et le financement des municipalités au Québec ». Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-07-333

## **12. CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LA SAINE ALIMENTATION POUR LE MILIEU MUNICIPAL**

Attendu que MRC de Drummond a à cœur la promotion des saines habitudes de vie, via son implication dans le Défi Santé;

Attendu que suite à la présentation à l'atelier des directeurs généraux, un outil pertinent pour les municipalités fut présenté par Lise Delisle, nutritionniste au CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec;

Attendu que les participants des municipalités locales ont convenu de la pertinence à adopter le cadre de référence sur la saine alimentation dans leurs milieux;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'adopter le cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal et d'en

faire la promotion auprès de nos organismes afin d'améliorer les choix alimentaires lors de leurs initiatives pour notre population. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-334 13. SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE DRUMMOND – TOURNOI DE GOLF**

Attendu que les profits du 6<sup>e</sup> tournoi de golf de la Sûreté du Québec, MRC de Drummond permettront de supporter financièrement 4 organismes;

Attendu que la demande reçue respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser un déboursé au montant de 350 \$ au Tournoi de golf SQ MRC de Drummond pour l'identification de la Municipalité sur l'un des 18 trous lors du 6<sup>e</sup> tournoi de golf de la Sûreté du Québec, MRC de Drummond qui se tiendra jeudi le 31 août 2017 au Club de golf de Drummondville dont les profits permettront de supporter financièrement 4 organismes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-335 14. MRC DE DRUMMOND – TOURNOI DE GOLF**

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Attendu qu'une partie des profits ira au programme des P'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser un déboursé au montant de 80 \$ à la MRC de Drummond pour la participation de la mairesse Carole Côté et le conseiller Bertrand Massé au souper du 24<sup>e</sup> tournoi de golf de la MRC qui se tiendra jeudi le 17 août 2017 au Club de golf Le Drummond. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-336 15. L'UNITÉ – LAVE-AUTO**

Attendu la demande reçue;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'aviser L'Unité que la demande est refusée;
- . de faire parvenir une lettre au demandeur pour l'informer des critères d'admissibilité requis pour être reconnu comme organisme auprès de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**16. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS**

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 5 appels pour la période du 28 mai 2017 au 24 juin 2017 dont 3 sur notre territoire et 2 en entraide.

**17. POMPIERS VOLONTAIRES – REMISE DES CERTIFICATS SUITE À LA FORMATION POMPIER 1**

Suite à la formation Pompier 1, les 4 pompiers volontaires concernés avaient été invités à la séance de ce soir afin de recevoir leur certification Pompier 1 NFPA 1001 ainsi que leur certification Autosauvetage décernés par l'École nationale des pompiers du Québec. Les pompiers concernés sont absents.

**2017-07-337 18. FORMATION OFFICIER DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (OSST)**

Attendu que la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton paie la moitié des frais d'inscription, des dépenses inhérentes et de la rémunération;

Attendu que des budgets sont prévus en 2017 pour la formation;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'inscrire Richard Hébert à la formation « Officier de santé et de sécurité au travail - OSST » offerte par Icarium qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2017;
  - . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant d'environ 300 \$ libellé à l'ordre de Icarium en paiement des frais d'inscription;
  - . de rembourser sur présentation de pièces justificatives les autres frais inhérents reliés à ces formations et ce, selon les directives en vigueur.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **TRANSPORT**

2017-07-338

### **19. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-07-855 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ACCÈS DANS LE SECTEUR URBAIN »**

Attendu que des propriétaires d'immeubles désirent aménager de nouveaux accès dans le secteur urbain où il y a présence de trottoirs ou de bordures;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2017, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 27 juin 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que le projet de règlement numéro 2017-07-855 intitulé « Règlement concernant l'aménagement de nouveaux accès dans le secteur urbain », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM  
MRC DE DRUMMOND**

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-07-855**

### **RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ACCÈS DANS LE SECTEUR URBAIN**

Attendu que des propriétaires d'immeubles désirent aménager de nouveaux accès dans le secteur urbain où il y a présence de trottoirs ou de bordures;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2017, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 27 juin 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**Article 1 Propriétaires visés**

Le présent règlement s'applique aux propriétaires dont les immeubles sont construits ou vacants dans le secteur urbain où il y a présence de trottoirs ou de bordures en façade.

## **Article 2 Aménagement d'un nouvel accès sans frais**

La Municipalité aménage à ses frais un nouvel accès dans le secteur urbain où il y a présence de trottoirs ou de bordures en façade suite à la permission d'accès émise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ou par la Municipalité.

## **Article 3 Modification, correction ou changement de place d'une entrée existante**

La Municipalité aménage aux frais du propriétaire de l'immeuble un nouvel accès dans le secteur urbain où il y a présence de trottoirs ou de bordures en façade si ce dernier décide de la modifier, de la corriger ou de la changer de place suite à la permission d'accès émise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ou par la Municipalité.

### **Article 3.1 Dépôt de garantie**

Tous les travaux sont exécutés par la Municipalité aux frais du propriétaire de l'immeuble qui doit déposer avant le début des travaux une somme de 2 000 \$ pour assurer le paiement immédiat du coût total des travaux.

### **Article 3.2 Coût des travaux**

Le propriétaire est responsable de tout excédent de coût relatif à la réalisation des travaux qui excède le montant du dépôt de garantie. Dans ce cas, la Municipalité fait parvenir au propriétaire de l'immeuble une facture, laquelle est payable dans les 30 jours. Après cette date, ce montant porte intérêt selon le taux applicable sur tout compte, autre que les taxes municipales, tel que décrété par résolution.

Si le coût des travaux est moindre que celui du dépôt de garantie, la Municipalité rembourse le propriétaire de l'immeuble de la différence dans un délai de 30 jours.

## **Article 4 Abrogation**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2015-02-780 et tout règlement antérieur à cet effet.

## **Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Attendu la résolution numéro 2017-02-096 à l'effet que la Municipalité abaissera légèrement l'accotement et la pelouse d'environ 100 millimètres pour permettre l'écoulement des eaux de surface vers la rue Timmons;

Attendu que le propriétaire a indiqué à notre ingénieur qu'il n'était pas d'accord avec cette solution;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'aviser le propriétaire du 863, rue Moreau que la Municipalité n'effectuera aucun travaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-340**

**22. TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE À TRANSPORT DILIGENCE INC.**

Attendu que la Municipalité offre depuis 2005 une subvention directe aux personnes handicapées ayant droit demeurant sur son territoire;

Attendu les modalités prévues au Programme de subvention au transport adapté;

Attendu que Transport Diligence inc. est un organisme dont les buts sont de promouvoir le transport adapté auprès des personnes handicapées, de sensibiliser le milieu aux besoins des personnes handicapées et d'offrir un service de transport adapté;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de demander à Transport Diligence Inc. une offre de services pour offrir aux personnes handicapées demeurant à Wickham le service de transport. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-341**

**23. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS HIVERS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour le déneigement des trottoirs pour les hivers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'adjuger le contrat pour le déneigement des trottoirs pour les hivers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à Les Entreprises Maverix pour le prix de 66 304.07 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Les Entreprises Maverix et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Les Entreprises Maverix.
- . d'amender le poste budgétaire 0233015516 d'une somme de 485.65 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-342**

**24. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DE CERTAINS AUTRES ENDROITS HIVERS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour le déneigement des stationnements et de certains autres endroits pour les hivers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'adjuger le contrat pour le déneigement des stationnements et de certains autres endroits pour les hivers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à Mario Courchesne pour le prix de 42 368.29 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Mario Courchesne et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Mario Courchesne;
- . d'amender le poste budgétaire 0222015516 d'une somme de 17 \$, le poste 0233016516 d'une somme de 41 \$, le poste 0233030413 d'une somme de 21 \$ et le poste 0270129443 d'une somme de 101 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**25. ENTRETIEN DES CHEMINS HIVER 2016-2017 – RAPPORT COMPARATIF**

Une copie du rapport a été remis à chaque membre du Conseil.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

2017-07-343

### **26. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016**

Attendu la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Attendu le mandat accordé à Assisto inc. dans ce dossier;

Attendu que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter le rapport 2016 sur la gestion de l'eau. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

2017-07-344

### **27. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017**

Attendu les révisions budgétaires du 5 juin 2017 et du 13 juin 2017 de l'Office municipal d'habitation montrant un déficit de 101 467 \$;

Attendu que la contribution de la Municipalité au déficit s'établit à 11 274 \$;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'approuver et d'adopter les prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation montrant un déficit de 64 370 \$ et une participation municipale de 11 274 \$;
- . d'autoriser un déboursé au montant de 4 720 \$ à l'Office municipal d'habitation en paiement de la différence prévue entre le déficit approuvé et celui révisé;
- . d'amender le poste budgétaire 0252001959 d'une somme de 4 720 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2017-07-345

### **28. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation bifamiliale » dans la zone R-7 avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone R-7;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 5 juin 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 27 juin 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le règlement numéro 2017-08-852 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation bifamiliale » dans la zone R-7 avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone R-7;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 5 juin 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 27 juin 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

##### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### Article 2

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « R-7 » et à la ligne « Habitation bifamiliale isolée – R2 », l'expression « \*1 » permettant ainsi l'usage habitation bifamiliale dans la zone R-7, avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;
- b) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « R-7 » et à la ligne « Habitation trifamiliale et multifamiliale 4 log – R3-4 », l'expression « \*20 » permettant ainsi l'usage habitation trifamiliale seulement dans la zone R-7;

##### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2017-07-346**

### **29. TONTE DES PELOUSES 2018, 2019 ET 2020 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la tonte des pelouses 2018, 2019 et 2020.

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'adjuger le contrat pour la tonte des pelouses 2018, 2019 et 2020 à Les Entreprises Maverix pour le prix de 44 548.03 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Les Entreprises Maverix et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Les Entreprises Maverix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-347**

### **30. INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DE LA GRILLE DE COMMANDITE ET DES MODALITÉS DE PAIEMENT**

Attendu que la Municipalité a procédé à des changements au niveau de la grille de commandite pour les jeux d'eau au Parc du centre communautaire adoptée le 1<sup>er</sup> mai 2017;

Attendu que la Municipalité désire offrir des modalités de paiement pour les commandites de 500 \$ et plus;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'adopter la grille de commandite modifiée;
- . d'autoriser des modalités de paiement des commandites de 500 \$ et de 750 \$ en un seul versement ou deux versements égaux représentant chacun 50 % de la commandite, quant aux commandites de 1 000 \$ et plus, les modalités de paiement pourront se faire en un versement unique, deux versements égaux représentant chacun 50 % ou en 5 versements représentant chacun 25 % de la commandite, le tout, tel que spécifié au tableau proposé;
- . que la présente résolution modifie celle portant le numéro 2017-05-264.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-348**

### **31. INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – PUBLICITÉ POUR LES COMMANDITES**

Attendu que la campagne de commandite prévoit l'affichage de publicité visuelle près de l'aire des jeux d'eau;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de retenir les services de Lettrage Sercost Inc. pour réaliser la publicité visuelle en lien avec la campagne de commandite pour les jeux d'eau;
- . d'amender le poste budgétaire 0270154341 d'une somme de 2 000 \$ en prenant les deniers nécessaires du poste budgétaire 0127970001.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-07-349**

### **32. SOCCER – REMERCIEMENT ENTRAÎNEURS BÉNÉVOLES**

Attendu que les activités du soccer reposent en partie sur l'implication de parents bénévoles à titre d'entraîneurs;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de procéder à l'achat de 7 certificats cadeaux de 50 \$ chacun dans des commerces locaux de Wickham qui seront remis aux entraîneurs bénévoles du soccer lors de la soirée de fin de saison 2017;
- . d'amender le poste budgétaire 0270152699 d'une somme de 350 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le poste budgétaire 0270152521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **AUTRES**

2017-07-350

### **33. VARIA**

#### **1. DOSSIER LES ENTREPRISES YVAN LACOSTE INC. – LOT 470-2-6**

Attendu qu'un jugement en résolution de la vente du lot 470-2-6, cadastre officiel du Canton de Wickham, circonscription foncière de Drummond, a été rendu le 16 juin 2017; Attendu que la Municipalité devra, pour donner effet à ce jugement, rembourser le prix de vente, lequel est de 24 150.79 \$, à la compagnie Les Entreprises Yvan Lacoste Inc.; Attendu que les frais de justice seront déduits de ce montant; Attendu que la Municipalité est représentée dans le cadre de ces procédures judiciaires par la firme Morency, société d'avocats; En conséquence, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'autoriser un déboursé au montant de 24 150.79 \$ à l'ordre de Morency, société d'avocats, en fidéicommis pour l'exécution du jugement;
- . de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **34. CORRESPONDANCES**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 28 avril 2017 au 27 juin 2017 a été remise à chaque membre du Conseil.

### **35. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2017-07-351

### **36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que la présente séance soit levée à 20 h 23.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier